

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abéba, Éthiopie, B.P. 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321  
Courriel: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
468<sup>ÈME</sup> RÉUNION  
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE  
18 NOVEMBRE 2014

PSC/PR/COMM.(CDLXVIII)

**COMMUNIQUÉ**

## COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 468<sup>ème</sup> réunion tenue le 18 novembre 2014, a adopté la décision qui suit sur la situation au Burkina Faso:

### **Le Conseil,**

1. **Prend note** de la communication de l'Envoyé spécial de l'UA pour le Burkina Faso et des informations additionnelles fournies par la Commission, ainsi que de la déclaration faite par le représentant du Burkina Faso. Le Conseil **prend également note** du Mémoire sur la situation au Burkina Faso soumis par le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et présenté par le Ghana en sa qualité de pays assurant la présidence en exercice de la CEDEAO, ainsi que de la déclaration faite par le représentant des Nations unies;
2. **Rappelle** le communiqué PSC/PR/COMM.(CDLXV) adopté lors de sa 465<sup>ème</sup> réunion tenue le 3 novembre 2014, ainsi que le communiqué de presse publié par la Présidente de la Commission, le 17 novembre 2014;
3. **Exprime sa profonde gratitude** au Président en exercice de l'Union, le Président Mohamed Ould Abdel Aziz de Mauritanie, ainsi qu'aux Présidents Macky Sall du Sénégal, Président du Groupe de contact de la CEDEAO sur le Burkina Faso, John Dramani Mahama du Ghana, Président en exercice de la CEDEAO, Godluck Jonathan du Nigéria, et Faure Gnassingbé du Togo, pour les efforts soutenus et diligents qu'ils ont déployés en vue de la mise en place d'une transition civile au Burkina Faso, y compris les visites entreprises à Ouagadougou dans le cadre du communiqué PSC/PR/COMM.(CDLXV) et des principes qui sous-tendent l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA);
4. **Réitère son appréciation** aux Commissions de l'UA et de la CEDEAO, ainsi qu'au Secrétariat des Nations unies, pour les missions conjointes entreprises à Ouagadougou, comprenant l'Envoyé spécial de l'UA pour le Burkina Faso, Edem Kodjo, le Président de la Commission de la CEDEAO, Kadre Désiré Ouédraogo, et le Représentant spécial des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest, Mohamed Ibn Chambas, et ce dans le cadre des efforts d'ensemble visant à faciliter la mise en place d'une transition civile au Burkina Faso;
5. **Se félicite** des avancées significatives enregistrées au Burkina Faso en vue de la mise en place d'une transition civile, conformément aux aspirations du peuple burkinabè à l'approfondissement de la démocratie. À cet égard, le Conseil **note avec satisfaction**:
  - (i) le rétablissement de la Constitution de 1991, le 15 novembre 2014;
  - (ii) la signature par l'ensemble des acteurs burkinabè, le 16 novembre 2014, à Ouagadougou, de la Charte de transition, devant conduire à l'organisation, dans un délai maximum d'une année, d'élections libres, régulières et transparentes; et
  - (iii) la désignation d'une personnalité civile, M. Michel Kafando, comme Président de la transition, et **attend avec intérêt** sa prestation de serment, le 18 novembre 2014, et le transfert du pouvoir par l'armée, le 21 novembre 2014 ;

6. **Reconnait** que ces mesures sont conformes aux dispositions pertinentes du communiqué PSC/PR/COMM.(CDLXV) et **convient**, dans la perspective du transfert du pouvoir au Président de transition nouvellement désigné, prévu le 21 novembre 2014, de ne pas prendre les mesures qui avaient été envisagées aux paragraphes 9 (iii) et 14 du communiqué PSC/PR/COMM.(CDLXV), y compris la suspension de la participation du Burkina Faso aux activités de l'UA ;
7. **Exprime sa profonde appréciation** à l'ensemble des parties prenantes et au peuple burkinabé pour leur maturité politique et leur sens des responsabilités, ainsi que pour avoir placé l'intérêt de leur pays au-dessus de toutes autres considérations. Le Conseil **les félicite** pour les résultats enregistrés jusqu'ici ;
8. **Encourage** le peuple burkinabé à persévérer dans ses efforts, en vue d'assurer une transition civile, à travers la désignation de personnalités civiles pour diriger les autres institutions de transition, conformément à ses aspirations et au communiqué PSC/PR/COMM. (CDLXV), ainsi que de faire avancer la cause de la réconciliation entre toutes les composantes de la société ;
9. **Réitère** l'engagement de l'UA, en étroite coopération avec la CEDEAO et dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, ainsi qu'avec les Nations unies, à continuer à accompagner les efforts des parties prenantes burkinabé en vue de l'aboutissement de la transition dans les délais convenus. Le Conseil **appelle** l'ensemble de la communauté internationale à soutenir ces efforts et à mobiliser, en faveur du Burkina Faso, tout l'appui nécessaire ;
10. **Demande** à la Commission, conjointement avec la CEDEAO et les Nations unies, et prenant appui sur les résultats des missions conjointes entreprises au Burkina Faso, de mettre en place un Forum international regroupant les pays voisins et les autres parties prenantes régionales, ainsi que les partenaires internationaux concernés, afin de soutenir la transition au Burkina Faso et de faciliter la mobilisation l'appui nécessaire ;
11. **Convient**, au regard des leçons tirées de la gestion de la situation au Burkina Faso, de la nécessité de redoubler d'efforts dans le domaine de la prévention des conflits, sur la base des instruments de l'UA et des communiqués pertinents du Conseil. Le Conseil **souligne** la nécessité de la mise en œuvre effective de la Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance, et **appelle** tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait à prendre les dispositions nécessaires pour signer et ratifier cet instrument ;
12. **Décide** de rester activement saisi de la question.

2014-11-18

# Communiqué of the 468th Meeting of the Peace and Security Council of the African Union Held on 18 November 2014, Addis Ababa, Ethiopia.

Peace and Security Council

African Union Commission

---

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/949>

*Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)*